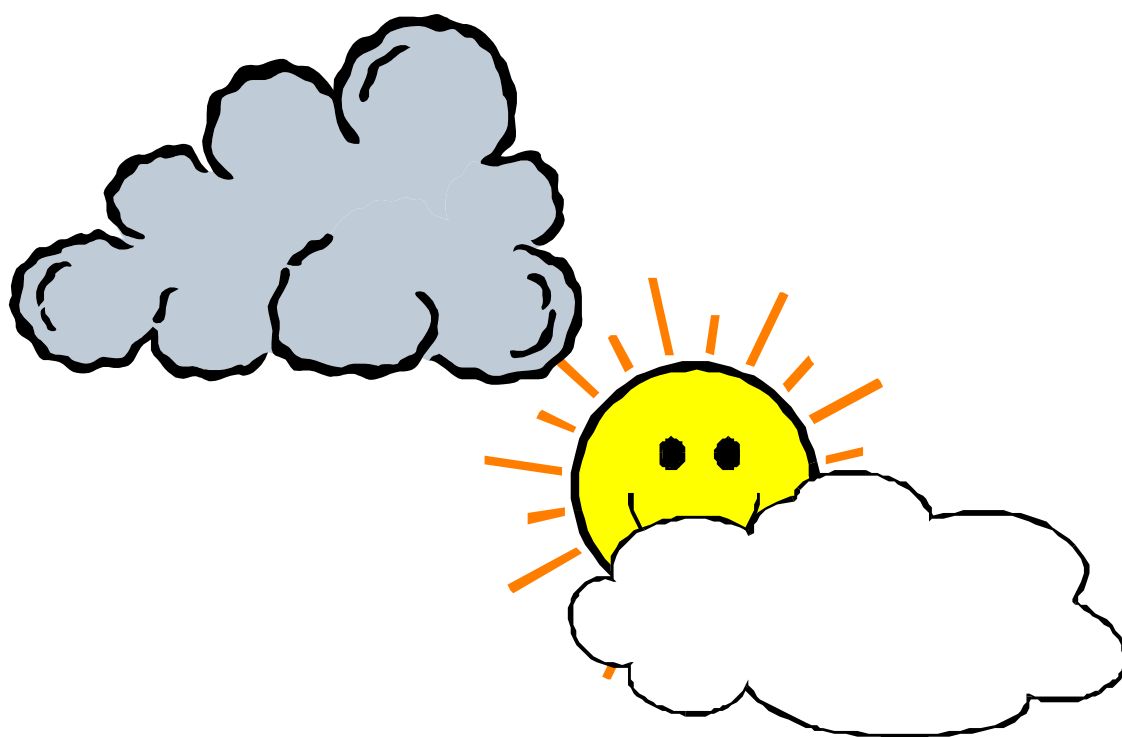


# NOTRE ACTIVITE SOCIALE



## UN PEU DE RÉCONFORT

---

Depuis le début de cette année, la commission sociale a mis tout en œuvre, lorsque nous l'avons su, pour vous aider lorsque vous avez eu des ennuis de santé.

Mmes Morange, Guerlesquin et moi-même sommes allées vous rendre visite, ou vous avons appelé(e), porté ou envoyé, des chocolats, un livre ou des fleurs, dans le seul but de vous rendre le moral et de vous dire que vous n'étiez pas seul (e)..

*Voici la liste des adhérents que nous avons contactés :*

Jean CHEVALIER.  
Jeanine CLYNHENS  
Jacqueline ASPE  
Jean HALLIER  
Josette VAUTRIN  
Henri FERRY  
Albert PERIN  
Guy LEROY  
Jean-François SIMON  
Gérard ROOSS  
Pierre CHEYMOL  
Pierre BALLY  
Danielle GUERIN  
Kalina GREGOIRE  
Marcel DUMESNIL

*Nous avons rendu visite à :*

Jeanine CURIEN  
Jeanine BOURGEOIS  
Raymonde BLAISOT  
Sylvain Di MARZI  
Andrée DENIS  
Paul CHAPON  
Denis ARMAND  
Daniel FEVRE  
René BALISOT  
Denis MANSOUX  
Marcelle FLEURY

J'espère que tous ceux qui ont été contactés ou visités se sont remis très vite de leur problème de santé. Je vous dis donc à très bientôt en pleine forme.

La solidarité est l'affaire de tous, pensez à alerter lorsque vous avez connaissance des difficultés de l'un d'entre nous et pensez à donner des nouvelles !

**Chantal BERTRAND**

Tel : 01.30.33.54.82  
Chantal78200@aol.com

### **Question de Société : Le CESU**

Le chèque emploi service universel (CESU) est l'une des retombées de la loi Borloo du 26 juillet 2005, intitulée plan de développement des services à la personne, ayant pour objet de développer ce secteur, en espérant créer ainsi 500 000 emplois en 3 ans. En fait le CESU reprend l'ancien Chèque Emploi Service qui date de 1996 et y ajoute la possibilité d'utiliser, pour payer le salarié, un chèque préfinancé émis par un organisme agréé. Ce chèque préfinancé fait apparaître une valeur faciale (10 € par exemple) permettant de payer les services effectués chez vous. De tels chèques peuvent vous être fournis par :

- la CNAV au titre de la participation au financement d'une aide ménagère,
- une caisse de retraite, une mutuelle, une compagnie d'assurance au titre de prestations prévues dans votre contrat (aide ménagère après une hospitalisation, par exemple),
- le Conseil Général au titre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

En fait le principal intérêt de ce chèque préfinancé est de pouvoir être proposé aux employeurs et aux Comités d'Entreprise pour qu'ils en fassent bénéficier les salariés, un peu comme les tickets restaurants.

#### **Quels sont ses avantages ?**

**1- Allègement des formalités administratives :** Pas de contrat de travail à établir si la personne embauchée travaille moins de 8 h par semaine. Grâce au CESU, vous n'avez ni déclaration d'emploi de votre salarié, ni déclaration trimestrielle à l'URSSAF, ni bulletin de paie à établir. Vous échappez aussi au calcul fastidieux des cotisations sociales : le Centre national de traitement du chèque emploi service universel (CNCEU) s'en charge.

**2- Réduction d'impôt :** Le CNCEU vous envoie l'attestation fiscale permettant d'obtenir une réduction d'impôts égale à 50% des dépenses, plafonnées actuellement à 12 000 €. Ce plafond est majoré de 1 500 € par personne âgée de plus de 65 ans. Il est porté à 20 000 € pour les personnes invalides. Une nouvelle liste des services ouvrant droit à réduction d'impôt a été récemment publiée (voir encadré ci-après)

**3- Exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale** pour les plus de 70 ans, Elle est plafonnée à un salaire mensuel versé de 537,55 € (ce plafond n'existe pas pour les personnes dépendantes bénéficiant de l'APA).

#### **Comment obtenir un CESU ?**

Vous vous adressez à votre agence bancaire qui vous fera inscrire auprès du Centre National de Traitement du Chèque Emploi Service Universel et vous recevrez un carnet de chèques, chacun étant accompagné de son volet social qui permettra à l'organisme d'effectuer son travail administratif (feuille de paie, calcul des cotisations sociales...).

## CEUX QUI NOUS ONT QUITTÉS

---

Nous avons enregistré au cours de ce premier semestre 2007 le décès des personnes suivantes :

M. Marcel ASPE, 90 ans  
M. Sylvain Di MARZI, 80 ans  
M. Roger VINCENT, 85 ans  
M. Bernard PIETERS, 71 ans  
M. Pierre BAILLY, 66 ans

L'Amicale présente ses plus sincères condoléances à leurs familles.

## CEUX QUI NOUS ONT REJOINTS

---

ANDRE Michel & Josette  
ARTEIL Christiane  
AUDOUIN Monique  
BEN FATTAH Sabiha  
BREARD Odette  
CALABRO Cécile  
CARON Janine  
CHAMPDAVOINE Bernard  
CHASSAN Françoise  
COÏC Yves & Jocelyne  
CULIOLU Monique  
DALON Jacques & Anne-Marie  
DELAFORGE Serge  
DEMULE Jean-Claude  
DORIN Henri-Pierre & Annick-Médérique  
DUFOUR Gilbert & Amina  
DUMONTIER Guy & Denise  
DUVAL Pierre  
ETORE Alain & Maryse  
GALLEGO Monique  
GHIONE Gilles & Marie-Claire  
GUIBERT Jean-Jacques & Marie-Catherine  
GUILLOT-SALOMON Patrick & Thérèse  
HAIZE Paul  
LANGELLIER Alain & Danièle  
LECOMTE Micheline

LENOIR Isabelle  
LEPENDU Jean & Jacqueline  
LIENHARD André  
LOUIS Aurelle  
LUCOT Jacques & Janine  
MARCHAND Raymond & Rolande  
MAUREL Jean-Claude & Micheline  
MIRMONT Marie-Madeleine  
MONTEUX Georges  
MOREAU Roger  
NEAU Marcel  
OLIVIE Marie-Thérèse  
OPIGEZ Jacques & Christiane  
PAULY Odile  
PIERSON Jean-Paul  
PODEVIN Francis & Jacqueline  
ROCHE Andrée  
ROOSS Marta  
ROVIS Denise  
SCHULTZ Isabelle  
SCORIELS Jean & Martine  
SONNEVILLE Henri  
TARABON Michèle  
THOUVENOT François & Claude  
TORPE Jean-Claude & Josette  
TRUQUET Claude & Agnès

L'Amicale leur renouvelle ses vœux de bienvenue et souhaite les retrouver le plus souvent possible dans le cadre des manifestations qu'elle organise.